



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Lignes

Question écrite n° 14842

### Texte de la question

M Rene Andre appelle l'attention de M le ministre de l'equipement, du logement, des transports et de la mer sur le danger qui pese quant au maintien du troncon entre Rennes et Avranches de la ligne ferroviaire Caen-Rennes. Il lui fait observer que cette ligne est indispensable pour assurer la liaison entre Avranches et Rennes, et Avranches et Caen, notamment pour les etudiants et pour les personnes ne disposant pas de moyens de locomotion. De plus cette ligne presente un interet touristique puisqu'elle dessert Le Mont-Saint-Michel. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre ses intentions au sujet du maintien de cette ligne et de sa modernisation.

### Texte de la réponse

Reponse. - Dans le cadre de l'autonomie de gestion que lui a conferee la loi d'orientation des transports interieurs du 30 decembre 1982, la SNCF se doit de prendre des dispositions permettant de concilier ses objectifs d'equilibre financier avec la necessite de maintenir un service adapte aux besoins de la population. Les comptages effectues par la SNCF sur les trains express desservant la liaison Caen - Rennes montrent que le desequilibre du trafic entre les jours de semaine et le week-end s'accroit depuis dix ans. Ce trafic, qui etait deja de trois a quatre fois moins important les jours de semaine que le dimanche soir dans le sens Caen-Rennes et le vendredi soir dans le sens inverse, a diminue d'environ 10 p 100 en semaine alors que la demande les vendredis et dimanches a augmente de 10 p 100, entre 1979 et 1987. Dans ces conditions la SNCF a ete amenee a redefinir son offre, a partir du service d'hiver 1989 - 1990. Ainsi un des trois aller-retour quotidiens Caen - Rennes a ete supprime en semaine alors qu'un train Rennes - Caen etait cree les vendredis et un train Caen - Rennes les dimanches. En outre, un grand nombre de liaisons sera assure en materiel autorail ce qui reduira le temps de parcours, le gain pouvant atteindre vingt minutes. Ces modifications de services permettront a la SNCF d'offrir a sa clientele des prestations mieux adaptees a la demande des voyageurs. La SNCF suit avec attention l'evolution du trafic de cette ligne et est prete a rechercher avec les responsables locaux les ameliorations qui pourraient y etre apportees.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Ren](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14842

**Rubrique :** SnCF

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juin 1989, page 2879